

LES TITRES POUR LE MÉTIER DE

Manager de proximité

1. Le métier préparé
2. La présentation du titre
3. La formation
4. La délivrance du titre
5. Qui contacter

TECHNICIEN(NE) SUPÉRIEUR(E) EN TRANSPORT LOGISTIQUE • Titre professionnel du ministère du Travail - DGEFP

- Arrêté du 25 juin 2010 (JO du 16 juillet 2010) portant modification de l'arrêté du 12 août 2005
- Titre de niveau III ayant, comme tous les titres du ministère chargé de l'Emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle
- Codes ROME : N1202 – Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises
N1201 – Affrètement transport
N4201 – Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises

1. LE MÉTIER PRÉPARÉ**TECHNICIEN(NE) SUPÉRIEUR(E) EN TRANSPORT LOGISTIQUE • Titre professionnel du ministère du Travail - DGEFP****Descriptif de l'emploi**

Le (la) technicien(ne) supérieur(e) en transport logistique conçoit des solutions de transport qui combinent, le cas échéant, plusieurs types de transport et des prestations logistiques.

Cette activité s'effectue à partir d'une demande de transport complexe (international ou multimodal) émanant d'un client, d'un prospect ou de son entreprise. Il (elle) :

- en étudie la faisabilité en fonction des contraintes de réglementation, de délai, de prix, des spécificités des marchandises ;
- négocie les conditions de réalisation du service (nature des prestations, prix et délais) avec les intervenants internes ou externes à son entreprise ;
- bâtit une solution, met en place les opérations de transports combinés, coordonne les différentes interventions et régule les difficultés pouvant apparaître ;
- suit les aspects budgétaires des opérations depuis la proposition de prix jusqu'à la facturation.

Deux options sont proposées :

- **Transport terrestre**, notamment routier, le (la) technicien(ne) supérieur(e) en transport logistique effectue en outre l'organisation et le contrôle de l'ensemble des opérations d'un service d'exploitation des transports en mobilisant les moyens humains (les personnels sédentaires et roulants) et les matériels nécessaires. Il (elle) s'assure de la qualité du service et du respect des engagements pris auprès des clients, dans le cadre des réglementations ainsi que du suivi du budget et de l'analyse des données économiques de l'activité exploitation des transports (dossiers clients, budget du service, frais de personnel...), dans le cadre de responsabilités qui lui sont spécifiquement confiées ;
- **Transport aérien et/ou maritime**, le (la) technicien(ne) supérieur(e) en transport logistique assure également la continuité du fret et de l'information entre tous les acteurs de la chaîne de transport multimodal. Il (elle) établit des cotations tarifaires, gère les documents administratifs liés aux dossiers de transit aérien et maritime des marchandises. Il (elle) assure des relations permanentes avec les clients et les prestataires (transporteurs routiers, aériens et maritimes, assureurs, etc.) et peut également prendre en charge des prestations annexes de type administratif et/ou logistique pour le compte des clients.



2. LA PRÉSENTATION DU TITRE

TECHNICIEN(NE) SUPÉRIEUR(E) EN TRANSPORT LOGISTIQUE • Titre professionnel du ministère du Travail - DGEFP

Composition

Titre composé de deux Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Élaborer et mettre en œuvre une offre globale de service en transport de marchandises.
- Un deuxième CCP à choisir parmi les deux options suivantes : transport terrestre : organiser et contrôler l'ensemble des opérations d'un service d'exploitation des transports ; transitaire aérien et maritime : organiser et contrôler des opérations de transit aérien et maritime, en utilisant l'anglais.

Niveau indicatif d'entrée

Niveau classe de terminale ou équivalent, connaissances de l'anglais et une première expérience professionnelle (dans le secteur du transport ou non).
Permis de conduire B (véhicules légers) souhaitable.

EN SAVOIR PLUS ?

Téléchargez la fiche du **Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)** ↓
correspondante sur www.rncp.cncp.gouv.fr

3. LA FORMATION

Contenu

La formation se compose de deux modules qualifiants débouchant sur les deux certificats de compétences professionnelles (CCP), complétés par deux périodes en entreprise. (Voir rubrique Présentation du titre/Composition).

Session de validation

1 semaine pour l'option transport terrestre, 4 jours pour l'option transitaire aérien maritime.

Durée

Modulable de 8 mois environ (1 260 heures pour l'option transport terrestre et 1 190 heures pour l'option transitaire aérien et maritime).

4. LA DÉLIVRANCE DU TITRE

Modalités d'évaluation et de certification

Deux cas de figure, selon le mode d'accès choisi :

1) Après un parcours complet de formation / par VAE

Évaluation réalisée par un jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle,
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours complet de formation, des évaluations passées en cours de formation,
- un entretien final du candidat avec le jury.

2) Par capitalisation des CCP dans le cadre d'un parcours progressif

Évaluation CCP par CCP, réalisée par un binôme constitué d'un formateur et d'un membre issu du jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle,
- un entretien final du candidat avec le jury, au vu de l'ensemble des CCP obtenus.

LE NOMBRE DE TITRES
DÉLIVRÉS

• 2012 : 285



5. QUI CONTACTER

TECHNICIEN(NE) SUPÉRIEUR(E) EN TRANSPORT LOGISTIQUE • Titre professionnel du ministère du Travail - DGEFP

Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :
13 Place du Général de Gaulle
93108 MONTREUIL CEDEX
www.afpa.fr

Au niveau régional

La DIRECCTE - Coordonnées disponibles sur www.travail-emploi.gouv.fr

Les centres de formation AFPA pour l'option transport terrestre :

- Bretagne (Loudeac)
- Limousin (Egletons)
- Lorraine (Yutz)
- PACA (Le Pontet)
- Pays-de-la-Loire (St-Herblain)

Les centres de formation AFPA pour l'option transitaire aérien et maritime :

- Île-de-France (Gonesse/Ris Orangis)
- PACA (Marseille)

Les centres de formation agréés par le ministère

(source : DGEFP - mai 2013)

Pour l'option transport terrestre :

- **Aquitaine** : AFT-IFTIM Artigues (www.aft-iftim.com), APALT CFA TLV Bayonne (05.59.31.69.68 - www.cfatlv.com)
- **Centre** : AFT-IFTIM Semoy
- **Île-de-France** : AFT-IFTIM Noisiel, AFT-IFTIM Rungis,
- **Languedoc-Roussillon** : CFC FORMATRANS St-Jean-de-Védas (04 67 92 00 38 - www.cfc-formatrans.com)
- **Lorraine** : AFT-IFTIM ISTEELI Jarville-la-Malgrange
- **Midi-Pyrénées** : AFT-IFTIM ISTEELI Toulouse
- **PACA** : AFT-IFTIM ISTEELI Marseille
- **Pays-de-la-Loire** : AFT-IFTIM Sainte-Luce-sur-Loire, CFP Don Bosco Mayenne (02.43.30.47.30 - www.ensemble-scolaire-donbosco.fr)
- **Picardie** : AFT-IFTIM ISTEELI Monchy-Saint-Éloi
- **Rhône-Alpes** : AFT-IFTIM ISTEELI Villette-d'Anthon

Les centres de formation agréés par le ministère

(source : DGEFP - mai 2013)

Pour l'option transitaire aérien et maritime :

- **Aquitaine** : AFT-IFTIM Artigues (www.aft-iftim.com)
- **Midi-Pyrénées** : AFT-IFTIM ISTEELI Toulouse
- **Nord-Pas-de-Calais** : AFT-IFTIM ISTEELI Wasquehal
- **PACA** : AFT-IFTIM ISTEELI Marseille
- **Pays-de-la-Loire** : AFT-IFTIM Sainte-Luce-sur-Loire
- **Picardie** : AFT-IFTIM ISTEELI Monchy-Saint-Éloi
- **Rhône-Alpes** : AFT-IFTIM ISTEELI Villette-d'Anthon

EN SAVOIR PLUS ?
Vérifiez la liste complète des centres de formation AFPA qui dispensent cette formation : www.afpa.fr / Formations / Rechercher les offres de formation et VAE/ **Mot-clé : Technicien supérieur en transport logistique (option transport terrestre /option transitaire aérien et maritime).**



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

**SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI**

